

---

## BILL.

### Acte pour incorporer la Société de St. George de Québec.

**A**TTENDU que le président et les Préambale.  
membres de l'association qui existe  
depuis plusieurs années, à Québec, sous le  
nom de "*la Société de St. George de Québec,*"  
5 ont exposé par leur pétition à la législature,  
que la dite association a été établie dans  
des vues de bienfaisance, et pour secourir  
les natifs d'Angleterre et du pays de Galles  
qui se trouvent dans l'indigence et la misère  
10 en cette province, en leur procurant de l'ar-  
gent ou les soins des médecins,—et ont de-  
mandé que la dite association fût revêtue  
des pouvoirs d'une corporation à cet effet :  
et attendu qu'en conséquence du bien infini  
15 qui résulte de la dite association, il est ex-  
pédient d'accéder à la demande des péti-  
tionnaires :—A CES CAUSES, qu'il soit statué,  
etc.

Et il est par le présent statué, par l'autorité  
20 susdite, que Thomas Wm. Lloyd, H. J. Noad,  
J. Mussen, W. Bennett, J. H. Clint, R.  
Symes, Geo. Mackie, D.D., James A. Sewell,  
M. D. E., Benjamin Cole, Chas. Poston, W.  
H. Anderson, P. Sheppard, W. Kimlin, M. D.,  
25 H. W. Welch, W. H. A. Davies, S. Wright,  
Benson Bennett, Robert Roberts, W. B. Mey-  
er, John Shaw, A. Joseph, Samuel Newton,  
et telles autres personnes qui sont mainte-  
nant membres de la dite association, ou qui  
30 pourront le devenir ci-après, en vertu des  
dispositions du présent acte et des réglemens  
qui seront établis en vertu d'icelui, seront et ils  
sont par le présent, constitués corps politique  
et incorporé sous le nom de "*la Société*

Certaines per-  
sonnes incor-  
porées et pou-  
voirs qui leur  
sont conférés  
sous le nom de  
" la Société de  
St. George de  
Québec."